

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le six dudit mois, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Mickaël **MARECHAU**, Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MME Amandine **AUBERT**, Nathalie **PIRONNET**.

Absente Excusée : Claudine **LOPEZ**.

Madame **LOPEZ** Claudine a donné pouvoir à Monsieur **MORESVE** Ludovic

Madame Nathalie **PIRONNET** est désignée secrétaire de séance.

(art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

- *DETR 2023*
- *Terrain pour accueil des gens du voyage*
- *Affaires diverses*

1 – DETR 2023

2023-001 - DETR 2023

La Commune a engagé des travaux de restauration de l'église. Les phases 1 – 2 et 3 sont terminées. Dans la même période, des travaux d'aménagement de chemins piétonniers et d'espaces verts sont engagés.

Pour l'année 2023, Monsieur le Maire propose de continuer ces aménagements qui mettent en valeur l'église, monument historique.

Le mur du futur jardin public, espace à proximité immédiate de l'église, s'écroulent sur une partie. Il est urgent de restaurer ce mur.

De plus, la seconde passerelle reliant la rue des Tanneries à la rue de la Poterie, doit être refaite, le béton est rongé, les rambardes se désagrègent, le chemin piétonnier reliant la première passerelle à la seconde doit être refait afin de répondre aux règles de sécurité, il sera réalisé à l'identique des autres chemins créés.

Ces travaux ont pour objectif de valoriser et d'embellir les abords de l'église, mais aussi les ruines du château Draon. Ce chemin conduit les visiteurs de l'église, monument historique emblématique vers les maisons du 19^{ème} construites dans le coteau.

Monsieur le Maire proposent aux membres du Conseil Municipal le remplacement de cette passerelle par une passerelle pour piétons identique à celles déjà posées et la restauration du mur de l'espace destiné au jardin public. L'aménagement de cet espace en jardin public fera l'objet d'un autre projet sur 2024.

Le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Maçonnerie	4 189.50 €	FDSR 2023	6 426.00 €
Passerelles	6 975.00 €	DETR	6 649.80 €
Chemin piéton	5 460.00 €	FONDS PROPRES	6 873.60 €
TOTAL Hors taxes	16 624.50 €		
TOTAL TTC	19 949.40 €	TOTAL TTC	19 949.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux présentés pour un montant total hors taxe de 16 624.50 € (19 949.40 € TTC) ;

Il charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2023. Il l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

Divers

Remerciement de la Ligue contre le cancer

La ligue contre le cancer remercie la commune, son maire et les élus pour le soutien qu'ils ont apporté lors de la marche rose initiée par Sophie Auconie dans le cadre d'Octobre Rose. La participation de la commune à cette marche a permis de sensibiliser la population à la campagne de dépistage du cancer du sein.

OM : modification des tournées

Les services des déchets ménagers informent la commune des nouveaux circuits de ramassage des ordures ménagères.

A compter du 1^{er} février 2023, pour les personnes demeurant au long de la voie communale n° 1 allant du bourg vers Paulmy (route passant à Crançay) , la collecte se fera le mercredi matin.

Pour les maisons situées aux Genets et au Champbertault, la collecte s'effectuera le vendredi matin.

Les poubelles, sacs et bacs sont à sortir la veille au soir.

Calendrier des séances du Conseil Municipal

Février	07/02	à	19 h
Mars	08/03	à	19 h
Avril	04/04	à	19 h
Mai	09/05	à	20 h
Juin	06/06	à	20 h
Juillet	04/07	à	20 h

La séance est levée à 21 h 00

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 7 février 2023

Décisions

numéro	Objet
2022-010	Location de la salle des fêtes à Mme HERVOUET Sylvie
2022-011	Location de la salle des fêtes à Mme FONTAINE
2023-001	Location de la salle des fêtes à M. MARCHAND Sébastien